

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché... Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an...

L'éditeur-proprétaire A. COTE, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

PAIX DES ANNONCES.—Six lignes... 25 cts. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 35 cts. Pour chaque ligne au-dessus... 4d. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

QUÉBEC.

MARDI, 16 NOVEMBRE 1858.

Europe.

La polémique concernant l'affaire Mortara aurait encore dans les journaux de Paris, à la date du 28 octobre. Une feuille gouvernementale, la Patrie, qui avait gardé jusqu'alors une grande réserve dans ce débat, consacre un article dans le sens des adversaires du Saint-Siège...

Si le gouvernement britannique s'est montré, comme on le dit, courtis et amical envers la France dans ses négociations avec le Portugal, les journaux anglais n'ont pas les mêmes sentiments, ni les mêmes procédés, aujourd'hui que l'affaire est terminée.

Le Times oublie tout à fait la conduite de l'Angleterre dans l'affaire du Cognari, affaire à laquelle pourtant le gouvernement portugais, tout en prenant la défense, assimile complètement celle qui vient de se terminer d'une manière toute semblable.

Maintenant que l'horizon politique s'est un peu éclairci par l'arrangement de ce conflit, on se préoccupe plus qu'auparavant, à Paris, des affaires financières et l'on assure que l'Empereur personnellement donne aux questions qui s'y rapportent son attention la plus assidue.

Le départ de la Cour impériale pour Compiègne est décidé pour le 4 novembre. Le séjour que feront leurs Majestés dans cette résidence ne sera que de trois semaines environ.

M. de Montalembert a publié, dans le Correspondant, un article dans lequel il défend, de la façon la plus vive, le gouvernement anglais au sujet de sa conduite dans les affaires de l'Inde; le célèbre écrivain catholique rejette un peu arbitrairement tous les adversaires de l'Angleterre parmi les ennemis des institutions libérales et fait, avec son talent ordinaire, la guerre aux gouvernements absolus.

Le Moniteur du 29 octobre annonce que le journal le Correspondant a été saisi à cause de cet article. Le gouvernement instituera une poursuite contre l'écrivain et l'éditeur du journal, sous l'accusation d'avoir formulé de graves attaques contre les principes du suffrage universel et l'autorité du l'Empereur à été investie. Ils sont de plus accusés de pousser le peuple à la haine et au mépris du gouvernement et de troubler la paix publique.

Le Ministre de la marine en France a ordonné, en vue de l'expédition prochaine contre la Cochinchine, l'établissement d'un service régulier de vapeurs entre la baie du Japon, Hong-Kong et Canton.

Les nouvelles d'Angleterre continuent à n'avoir qu'un intérêt secondaire. L'élection

de Reigate s'est terminée à la confusion de M. Wilkinson, qui se présentait sous le drapeau de lord Palmerston. Son concurrent, M. Manson, libéral, d'une nuance plus en faveur, a été élu par 225 voix contre 210.

Dans une autre élection partielle qui a eu lieu à Guildford, M. Oslow, candidat libéral, a été élu par 268 voix, contre 238 données à M. Evelyn, candidat conservateur.

Une dépêche d'Alexandrie du 27 nous donne des nouvelles assez insignifiantes de l'Inde et de la Chine. Elle contenait pourtant un fait important quoique attendu; c'est la conclusion du traité que lord Elgin, après la conclusion de celui de Tien-Tsing, est allé négocier avec le Japon.

Une lettre de Londres, du 26, dit que le gouvernement anglais, en présence des dernières nouvelles des Indes, venait d'augmenter de deux régiments les renforts qu'il envoie au général Campbell. Le conseil de la Compagnie, pour le transport de ces troupes, vient d'acheter les navires mixtes Bombay, Calcutta, Lankiden-Castle, Gertrude et Mystery. Ces affrètements ne sont pas les seuls que la Compagnie se propose d'exécuter; elle a annoncé dans la Cité qu'elle aurait des transports de matériel et de personnel à faire encore pendant les mois de novembre, de décembre et de janvier.

Le paquebot de Constantinople, apportant la malle du 20, est arrivé le 27 à Marseille. Les nouvelles n'ont qu'un intérêt tout à fait relatif. Lord Stratford de Redcliffe a dû quitter la capitale de l'empire ottoman le 21 après avoir présidé, la veille, à la pose de la première pierre du temple commémoratif élevé en l'honneur des soldats morts pendant la guerre d'Orient.

Les nouvelles de Perse se rapportent toujours à la chute de Mirza-Khan, exilé et condamné, disent-elles cette fois, à restituer neuf millions au trésor. Le journal officiel de la cour de Téhéran contient une complète rétractation des calomnies dirigées jadis contre l'ambassadeur d'Angleterre, par l'ancien ministre du Schah.

Il paraît que le parti mazzinien, qui n'avait pas donné signe de vie depuis quelques mois, existe plus vivant que jamais. On donne sur lui des détails qui, s'ils sont exacts, méritent de fixer l'attention. On prétend que, à la suite des événements de Gènes, quelques individus ont fait des révélations et que le comité révolutionnaire, pour ce fait, en a condamné trois à mort; deux seraient déjà exécutés, Parodi à Laganò ou il s'était retiré prévoyant le sort qui le menaçait, car il avait connaissance, dit-on, de la sentence portée contre lui, et enfin Garibaldi qui vient de mourir, frappé aux environs de Nice. On ignore le nom du troisième. On dit que la police de Turin est sur les traces de l'assassin de Parodi.

On mande de Madrid, le 27 octobre, qu'une circulaire ministérielle, insérée dans la Gazette, règle le mode de vente des biens nationaux, qui aura lieu rapidement.

L'Invalide russe apporte la nouvelle de la soumission de toute la partie du Caucase qui s'étend des sources du Terek à la vallée de Charo Argouni.

L'affaire Mortara.

Nous lisons dans l'Univers du 20 octobre: "Les défenseurs récents de l'autorité paternelle ont du malheur; ils ont beau enjamber les grands mots, ils ne parviennent pas à persuader au public qu'ils sont sincères et sérieux. Le plus naïf des lecteurs de journaux croirait plutôt à la transmutation des métaux qu'à cette subite métamorphose de MM. Allouy, Jourdan, Guérout. La nature même de leurs arguments est suspecte: en vrais disciples de l'école révolutionnaire, ils n'invoquent que des généralités sur lesquelles tout le monde est d'accord et sur l'application desquelles personne ne s'entend. Le droit naturel, la conscience publique, l'autorité paternelle régnent à Rome aussi bien qu'à Paris; nous ne connaissons aucune ville, aucun village qui se soit soustrait à leur empire. M. Allouy est descendu de ses hauteurs pour

nous inviter à lire l'article 354 du Code pénal, sur l'enlèvement des mineurs! Voilà où en est arrivé ce grave légiste! Disons à sa décharge que l'argument avait déjà été effleuré par M. Louis Jourdan. Il n'y a pas de tribunal en France qui n'ait opéré un pareil enlèvement de mineur, et n'ait été à un père, pour cause d'incapacité ou d'immoralité, la direction de son enfant. Les Don Quichotte du Siècle, de la Presse et du Journal des Débats ont-ils pour cela enfoncé Rossinotte? Ils sont restés paisibles. Si les parents du jeune Mortara étaient catholiques, qui songerait à cette affaire! On verrait un acte ordinaire de la justice ou de l'administration romaine. Ils sont juifs, privilège énorme par ce temps d'égalité; la faction mazzinienne a attaché le grelot; et les feuilles libérales ont fait chorus. Il s'agit de savoir si les époux Mortara sont aptes à surveiller l'éducation de leur fils; le brevet de capacité qui leur est décerné par les publicistes européens vaut tout autant à Rome qu'à Paris. Et un tribunal français ne s'effrayerait guère de tout ce vacarme, si on voulait lui imposer l'obligation de laisser la tutelle d'un fils à des parents qu'il en jugerait indignes. Mais Rome est le centre de la chrétienté et le Souverain pontife est hors la loi. Le Siècle insinue que nous devons profiter de ce que notre armée est dans Rome pour peser sur la détermination du Pape, et le Journal des Débats se défend d'espérer que nous serons contraints de le gouverner pontificalement à rendre le jeune Mortara à ses parents.

L'opinion, un instant surprise par la clameur de toutes les feuilles dévouées à la mission de Jacob, commença à envisager la question sous son véritable point de vue. C'est une coalition contre Rome. C'est l'Eglise qui est attaquée. Si l'esprit de tolérance animait nos libéraux, ils trouveraient de quoi l'exercer. Le droit naturel a été assez souvent violé en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Suède, en Piémont, etc., pour qu'ils aient pu se croire autorisés à en revendiquer les principes. Out-ils ouvert la bouche? Les catholiques sont grossièrement insultés en Portugal et en Angleterre; ils ont été spoliés en Espagne, en Piémont, en Suisse; en Belgique, ils ont été chassés du pouvoir par la violence; en Russie, ils sont sous le glaive de la persécution, ils ont à choisir entre l'apostasie et les supplices. Le libéralisme a-t-il élevé la voix? Les partisans de la tolérance se sont tus, ou bien ils ont manifesté leur désapprobation d'une façon encore plus honteuse que la complicité de leur silence, tant elle était insignifiante en présence des actes les plus odieux.

"Napoléon disait à un de ses ministres plénipotentiaires: Traitez avec le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes à ses ordres." Il paraît qu'on oublie cette sage prescription. Et certes, s'il avait deux cent mille hommes, il ne viendrait dans la pensée d'aucun journaliste qu'on pût réformer, par voie d'intimidation, les lois et coutumes des Etats romains. Quelle idée se font-ils de l'honneur de la France, si sa protection doit se retirer de la France envers la Papauté! Quand la France se porte au secours de l'Eglise, elle exerce un privilège, le plus noble de tous, celui de fille aînée de l'Eglise. Elle reçoit plus qu'elle ne donne. Ces services marquent son rang et sa mission dans le monde; ils renouent la chaîne de ses plus glorieuses traditions. Rome, à la rigueur, trouverait d'autres protecteurs. Où la France trouverait-elle une pareille occasion de manifester sa puissance politique et sa grandeur morale!

"Ce qui semble évident, c'est que la presse française attire le catholicisme; sa prétention de représenter le pays est dès lors ridicule. Elle ne représente que certains intérêts différents ou nuisibles au pays. Et l'on se tromperait à l'étranger si on la croyait l'écho de l'opinion publique. Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas là. La statistique nous a révélé la faiblesse numérique de ces partis si bruyants, de ces minorités si entreprenantes. La majorité se repose avec

calme sur la vigilance du Gouvernement, mais elle est froissée dans ses sentiments les plus intimes par ces injures prodiguées à la cour de Rome. Tel est l'instinct de la France. Plusieurs catholiques s'en défient, et, à moitié éblouis par les sophismes de l'impie, gardent une réserve craintive. S'ils abordent de front la discussion, ils se conviennent aisément que l'affaire Mortara est un coup monté, et que le plus ou moins de justice de la décision papale n'entre pour rien dans la cause du mouvement révolutionnaire auquel nous assistons. Leur argumentation se réduit à ceci: Soyons tolérants pour être tolérés. Rome est la ville tolérante par excellence. Si les juifs étaient amenés de force au baptême, ce n'est pas un juif de huit ans qui occuperait l'imagination des publicistes, c'est vingt, cent, mille juifs. Cette exception confirme la règle, elle indique un cas tout spécial. Rien n'autorise à généraliser un fait unique pour en tirer des conséquences arbitraires. C'est d'après la règle qu'il faut raisonner. Dans quelle contrée de l'Europe les catholiques jouissent-ils d'une complète tolérance? Ils sont quelquefois persécutés là où ils sont en majorité! Et puis la tolérance a une limite. Les catholiques souffriront-ils que les protestants, juifs, philosophes, mécréants de toute sorte dictent leur volonté au Souverain-Pontife et prétendent changer les lois de l'Eglise? Jamais la prudence excessive et la pusillanimité des catholiques n'ont arrêté leurs adversaires. Qui a brisé le pacte conclu en Belgique entre les libéraux et les catholiques? En s'y montrant fidèle, le parti catholique n'a-t-il réussi à calmer l'arrogance et la haine du libéralisme? Les loges maçonniques lui ont-elles tenu compte de sa longanimité et de sa faiblesse?

"L'Eglise use de son droit le plus simple, le plus naturel, en baptisant les enfants infidèles et en les élevant dans la foi après les avoir baptisés. Tel est le droit qu'elle revendique partout, et il n'y a que la violence qui l'empêche de l'exercer. Quelques catholiques supposent que la conduite de l'Eglise dans l'affaire de Mortara pourrait donner lieu à des représailles de la part des sectes dissidentes. Quelles représailles! Les cultes dissidents menaceraient-ils les catholiques de les baptiser une seconde fois? Les prétentions des divers cultes sont ce qu'elles sont, elles sont fixées par une interprétation séculaire, et, au point de vue rationnel ou des philosophes libéraux, elles constituent des droits. Plus zélés que les dissidents, les philosophes attribuent en bloc à toutes les religions le principe "hors l'Eglise, point de salut." Or, c'est un principe qui n'a jamais été prouvé par aucun culte dissident. Les protestants conviennent que le salut est possible dans l'Eglise catholique, et ils ne réclament d'autre droit, dans les pays non protestants, que celui de répandre leurs bibles. Les juifs n'ont jamais cherché à propager leur religion; ils la transmettent avec le sang; le judaïsme est renfermé dans la race juive. Les sectes dissidentes n'ont pas d'arguments à tirer de l'affaire Mortara pour restreindre la liberté des catholiques.

"La Presse, au nom de l'athéisme de l'Etat, déclare abominable l'enlèvement du jeune Mortara; il lui paraît inique d'enlever un enfant à ses parents pour l'instruire dans une religion que ses parents détestent. Cet exposé est plein d'ineptitude; l'enfant n'a pas été arraché à ses parents pour être baptisé; mais c'est parce qu'il était chrétien qu'il a été nécessaire de lui donner une éducation chrétienne. Ce qu'exigent les journaux, c'est que la liberté catholique soit entravée à Rome même. Cette guerre de plume contre le Chef de l'Eglise annonce une situation toute nouvelle. Il était facile de prévoir, il y a quinze ans, que le système de l'agioage, favorisé par les circonstances et par les gouvernements, prendrait des proportions alarmantes pour la paix publique. On parlait déjà des juifs ros de l'époque. Les saint-simoniens avaient institué leur religion financière; leur fusion avec le parti juif avait amené le règne du capital et du crédit. La presse européenne appartient aux juifs; en France, les principaux organes de la publicité sont à leur dis-

position. En Autriche, ils sont propriétaires même des journaux catholiques; les ministres de Sa Majesté apostolique ont préféré au zèle suspect des catholiques la fidélité bien connue de la maison de Juda. Les entreprises financières embrassent le monde entier, il fallait une publicité universelle aux chefs du mouvement industriel. Ils ont acquis assez de journaux pour influencer l'opinion. Le crédit joue un grand rôle dans leurs opérations; créer, confier, croire. Crédit est synonyme de crédulité. L'ancienne divergence des opinions et des intérêts aurait contrecarré les chefs de la haute finance européenne. Grâce à l'ingénieuse acquisition des journaux, l'opinion docile n'a plus qu'à s'incliner devant eux. Aujourd'hui, cette franc-maçonnerie judaïque-simoniennne dicte ses volontés. Les prophéties du temps de Vespasien semblent se réaliser: Plurimum persuasum inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut videretur orienti, profectus Judaea rem potentior. (Tactiq. hist., t. 5.) Le célèbre Herder a prédit que "les enfants d'Israël, qui forment partout un Etat dans l'Etat viendraient à bout, par leur conduite systématique et raisonnée, de réduire les chrétiens à n'être plus que leurs esclaves."

Cette citation, empruntée à un recueil qui a paru de 1801 à 1803 en Allemagne, a été reproduite par M. de Bonald dans le Mercure de 1806. Ce même M. de Bonald signalait dès lors une puissance qui grandissait au milieu des troubles publics, et il ne craignait pas de dire: "Les chrétiens peuvent être trompés par les juifs, mais ne doivent pas être gouvernés par eux; et cette dépendance offense leur dignité, plus encore que la cupidité des juifs ne lèse leurs intérêts." (Mercure de février 1806.) Nous abandonnons aux juifs les chemins de fer, les banques, la Bourse, le commerce, etc., c'est bien le moins que nous nous réservions notre religion, notre dignité, notre indépendance politique.

"Les journaux n'ont prêché le cosmopolitisme que pour établir au-dessus des souverains et des peuples cette puissance des capitaux représentée par Israël. Les flottes et les armées des Etats seraient à la disposition des directeurs du crédit moderne pour servir, en temps opportun, la hausse ou la baisse de leurs actions. La diplomatie interviendrait pour eux. La Presse et le Siècle donnent déjà des ordres à la diplomatie française. Le Siècle va jusqu'à invoquer les décisions des congrégations romaines! Laissons le Pape gouverner ses Etats, et nous-mêmes ne nous laissons pas gouverner par les juifs. Ils ont pu accaparer les journaux, étourdir l'opinion. La conscience publique, toute affaiblie qu'elle est, discerne les motifs de cette coalition contre Rome et le Souverain-Pontife; elle s'inquiète de ces prétentions injurieuses à la France et à la papauté.

"Les proportions que prend, dans une certaine presse européenne, l'affaire Mortara, indiquent assez où l'on veut frapper. Cette doctrine du droit naturel, au nom duquel s'est fait tout ce bruit, serait une condamnation directe de la législation et de l'indépendance des Etats. Si les souverains sont obligés d'obéir à un prétendu droit naturel prêché par les journalistes, ils ont cessé de régner; ou, ce qui est pis, ils ne régneront plus que sous le bon plaisir de la finance. Ils n'ont qu'un intérêt, c'est de défendre les droits de la souveraineté. C'est aussi leur plus solide gloire et la meilleure garantie de la stabilité de leurs trônes."

NOUVELLES DES INDES.

Le gouvernement anglais a reçu la dépêche suivante, datée de Bombay, 27 septembre: "ODE. Une attaque suivie de succès a eu lieu le 19 contre un corps de rebelles, fort de 3,000 hommes environ, qui se trouvaient sur l'île de la Gogra. Trois compagnies d'Européens, le contingent de Koppethela et quelques cavaliers appartenant au corps commandé par le général Hodson, ont atta-

qué ces rebelles et les ont chassés de leur position sur l'île, en leur tuant, à ce qu'on assure, 1,000 hommes. L'artillerie a fait de grands ravages parmi les fugitifs et coulé deux chaloupes chargées d'ennemis.

"On dit que deux chefs rebelles sont au nombre des morts. Les pertes des Anglais ne sont pas considérables.

"INDE CENTRALE.—Les rebelles de Gwalior sont toujours à Seronge, mais on pense qu'ils feront une tentative pour traverser le Nerbudda entre Sanga et Belsa.

"Voici quelles sont actuellement les positions des trois colonnes de troupes anglaises qui servent dans l'Inde centrale: le général-major Michel, qui commande les forces de campagne de Malwa, est à Bilsa; le général de brigade Parke, avec les forces de campagne de Neemuch, occupe Sarungpore, et le général de brigade O'Smith est en route avec ses forces de Gooona dans la direction de Seronge.

"Le premier renfort de cavalerie destiné à l'Inde centrale, qui se compose de la cavalerie de Guzerat et de Guekwar et qui est commandé par le capitaine Buckle, venant de Dohad, était attendu à Oojein pour le 26.

"La présidence du Bombay est tranquille. "H. L. ANDERSON. "Secrétaire du gouvernement de Bombay."

NOUVEAU MEXIQUE.

"Saint-Louis, 9 novembre. "La malle de Santa-Fé du 11 octobre est arrivée. Des avis de Fort Defiance du 25 septembre font connaître qu'un combat a eu lieu entre un détachement de troupes, commandé par le capitaine Hatch et une bande de Navajos, sous les ordres de Searzillas. Sept Indiens dont un chef ont été tués. Le colonel Miles serait parti le 28 septembre avec tout le corps qu'il commande pour se rendre à Churo et Tunica, où l'on croyait que les Indiens lui opposeraient de la résistance. Ceux-ci se sont du reste toujours retirés jusqu'ici devant les troupes, et emmènent leur bétail vers l'ouest dans le moment où nous arrivons à ce point. "L'emploi de volontaires est toujours recommandé comme urgent."

"Nous lisons dans le Propagateur catholique de la Nouvelle-Orléans: "Une lettre de Santa-Fé, en date du 9 août, nous apporte la triste nouvelle de l'empoisonnement d'un des prêtres de ce diocèse. Les extraits que nous donnons de cette lettre feront connaître les détails de cet épouvantable crime.

"Je vous écris pour vous faire part d'un bien triste événement qui vient d'arriver dans ce diocèse, c'est la mort du R. V. M. Avel, qui avait administré la paroisse de Santa-Fé pendant plus de trois ans, et qui venait d'être envoyé à Mora, à l'extrémité septentrionale de ce diocèse.

"Il n'était là que depuis quelques semaines, lorsque sa fermeté et son zèle à réprimer les désordres lui ont attiré la mort la plus lâche qu'on puisse imaginer. Les misérables! ils n'ont pas osé l'attaquer en face. Ils l'ont empoisonné! et pourriez-vous me croire lorsque je vous dirai qu'ils ont mis le poison fatal? C'est dans le vin même qui servait pour le Saint-Sacrement. Et ce fut en prenant le sang adorable de son Dieu que ce saint prêtre reçut le coup de mort.

"Il commença presque aussitôt à sentir l'effet du poison; cependant il eut le courage de finir la messe; et conservant cette force d'âme qui l'avait toujours distingué, il invoqua saint Etienne, son patron, dont on célébrait la fête ce jour-là (le 3 août, fête de la translation des reliques de saint Etienne), lui demandant d'obtenir pour lui la force de pardonner à ses ennemis; et s'adressant à ceux qui l'entouraient: "On m'a empoisonné, leur dit-il, mais que soient les auteurs de ma mort, je leur pardonne de tout mon cœur." Il eut encore la force d'écrire quelques lignes à Monseigneur, et mourut au bout d'une heure.

"La nouvelle de ce crime a porté partout

Feuilleton du Journal de Québec

DU 16 NOVEMBRE 1858.

L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Sursum corda! I. (Suite).

Puis, ensuite je me traçais un plan de conduite vis-à-vis des membres de la famille Laroque, me promettant de témoigner pour leurs intérêts un zèle consciencieux, et pour leurs personnes une juste déférence, également éloignée de la servilité et de la roideur. Mais je ne pouvais me dissimuler que cette dernière partie de ma tâche, la plus délicate, sans contredit, devait être simplifiée ou compliquée singulièrement par la nature spéciale des caractères et des esprits avec lesquels j'allais me trouver en contact. Or, M. Laubépin, tout en reconnaissant ce que ma sollicitude sur l'article personnel avait de légitime, s'était montré obstinément avare de renseignements et de détails à ce sujet. Toutefois, à l'heure du départ, il m'avait remis une note confidentielle, en me recommandant de la jeter au feu dès que j'en aurais fait mon profit. J'ai tiré cette note de mon portefeuille, et je me suis mis à en ébruier les termes sibyllins, que je reproduis ici exactement.

Château de Laroque (d'Arz).

État des personnes qui habitent cette chaize.

"1° M. Laroque (Louis-Auguste), octogénaire, chef actuel de la famille, source principale de la fortune; ancien marin, ex-

lébre sous le premier empire en qualité de corsaire autorisé; parait s'être enrichi sur mer par des entreprises légales de diverse nature; a longtemps habité les colonies. Originaire de Bretagne, il est revenu s'y fixer il y a une trentaine d'années, en compagnie de son frère Antoine Laroque, son fils unique, époux de: "2° Mme Laroque (Josephine - Clara), belle-fille du sous-maire; créole d'origine, âgée de quarante ans; caractère indolent, esprit romanesque, quelques manies; belle âme; "3° Mlle Laroque (Marguerite-Louise), petite-fille, fille et présomptive héritière des précédents, âgée de vingt-ans; créole et Bretonne; quelques manies; belle âme; "4° Mme Aubry, veuve du sieur Aubry, agent de change, décédé en Belgique; cousine au deuxième degré, recueillie dans la maison; esprit aigri; "5° Mlle Héloïse (Caroline - Gabrielle), vingt-six ans; ci-devant institutrice, aujourd'hui demoiseille de compagnie; esprit cultivé, caractère douteux.

Ce document, malgré la réserve qui le caractérise, ne m'a pas été inutile: j'ai senti se dissiper, avec l'horreur de l'inconnu, une partie de mes appréhensions. D'ailleurs, s'il y avait, comme le prétendait M. Laubépin, deux belles âmes dans le château de Laroque, c'était assurément plus qu'on n'avait droit d'espérer sur une proportion de cinq habitants.

Après deux heures de marche, le voitureur s'est arrêté devant une grille flanquée de deux pavillons qui servent de logement à un concierge. J'ai laissé la mon gros bagage, et je me suis acheminé vers le château, tenant d'une main mon sac de nuit et décapant de l'autre, à coups de canne, les marguerites qui perçaient le gazon. Après avoir

fait quelques centaines de pas entre deux rangs d'énormes châtaigniers, je me suis trouvé dans un vaste jardin de disposition circulaire, qui paraît se transformer en parc un peu plus loin. J'apercevais à droite et à gauche de profondes perspectives ouvertes entre d'épais massifs de jasminiers, des pièces d'eau fuyant sous les arceaux, et des barbes blanches remises sous des toits rustiques.—En face de moi s'élevait le château, construction considérable, dans le goût élégant et demi italien des dernières années de Louis XIII. Il est précédé d'une terrasse qui forme, au pied d'un double perron et sous les hautes fenêtres de la façade, une sorte de jardin particulier auquel on accède par plusieurs escaliers larges et bas. L'aspect riant et fastueux de cette demeure m'a causé un véritable désappointement, qui n'a point diminué, lorsque, en approchant de la terrasse, j'ai entendu un bruit de voix jeunes et joyeuses qui se détachait sur le bourdonnement plus lointain d'un piano. J'en suis décidé d'avance à un lieu de plaisance, bien différent du vieux et sévère donjon que j'avais aimé à me figurer. Toutefois, ce n'est plus l'heure des réflexions; j'ai gravité lestement les degrés, et je me suis trouvé tout à coup en face d'une scène que, en toute autre circonstance, j'aurais jugé assez gracieuse. Sur une des pelouses du parterre, un demi-douzaine de jeunes filles, enlucées deux à deux et se riant au nez, tourbillonnaient dans un rayon de soleil, tandis qu'un piano, touché par une main savante, leur envoyait, à travers une fenêtre ouverte, les mesures d'une valse impétueuse. J'ai eu, du reste, à peine le temps d'entrevoir les visages animés des danseuses, les cheveux dénoués, les larges chapeaux flottant sur les épaules: ma brusque apparition a été saluée par un cri général, suivi aussitôt d'un silence profond; les danses avaient cessé, et toute la

bande, rangée en bataille, attendait gravement le passage de l'étranger. L'étranger cependant s'était arrêté, non sans laisser voir un peu d'embarras. Quoique ma pensée n'appartienne guère depuis quelque temps aux prétentions mondaines, j'avoue que j'aurais en ce moment fait bon marché de mon sac de nuit. Il a fallu se rendre mon parti. Comme je m'avancais, mon chapeau à la main, vers le double escalier qui donne accès dans le vestibule du château, le piano s'est interrompu tout à coup. J'ai vu se présenter d'abord à la fenêtre ouverte un énorme chien de l'espèce des terre-neuve, qui a posé sur la barre d'appui son mufle léonin entre ses deux pattes velues; puis, l'instant d'après, a paru une jeune fille d'une taille élevée, dont le visage un peu brun et la physionomie sérieuse étaient encadrés dans une masse épaisse de cheveux noirs et lustrés. Ses yeux, qui m'ont semblé d'une dimension extraordinaire, ont interrogé avec une curiosité nonchalante la scène qui se passait au dehors.—Eh bien! qu'est-ce qu'il y a donc? a-t-elle dit d'une voix tranquille.—Je lui ai adressé une profonde inclination, et m'aidant d'une fois de plus mon sac de nuit, qui amassait visiblement ces denrées, je me suis hâté de franchir le perron.

Un domestique à cheveux gris, vêtu de noir, que j'ai trouvé dans le vestibule, a pris mon nom. J'ai été introduit, quelques minutes plus tard, dans un vaste salon tendu de soie jaune, où j'ai reconnu d'abord la jeune personne que je venais de voir à la fenêtre, et qui était définitivement d'une extrême beauté. Pres de la cheminée, où flamboyait une véritable fournaise, une dame d'un âge moyen, et dont les traits accusaient fortement le type créole, se tenait ensevelie dans un grand fauteuil compliqué d'oreillons, de coussins et de coussinets de toutes proportions. Un trépidé de forme antique, que

surmontait un brasero, allumé, était placé à sa portée, et elle en approchait par intervalles ses mains grêles et pâles. A côté de Mme Laroque était assise une dame qui tricotait à sa main gauche et disgracieuse, je n'ai pu reconnaître la cousine au deuxième degré, veuve de l'agent de change décédé en Belgique.

Le premier regard qu'a jeté sur moi Mme Laroque m'a paru empreint d'une surprise touchante à la stupéfaction. Elle m'a fait réputer mon nom.—Pardieu! Monsieur! —Odile, madame. —Maxime Odile, le gérant, le régisseur que M. Laubépin! —Qui madame. —Vous êtes bien sûr? —Je n'ai pu m'empêcher de sourire.—Mais oui, madame, parlant.

Elle a jeté un coup d'œil rapide sur la veuve de l'agent de change, puis sur la jeune fille au front sévère, comme pour leur dire:—Concevez-vous ça!—Après quoi elle s'est agitée légèrement dans ses coussinets, et a repris: —Enfin! veuillez vous asseoir, monsieur Odile. Je vous remercie beaucoup, monsieur, de vouloir bien nous consacrer vos talents. Nous avons grand besoin de votre aide, je vous assure, car enfin nous avons, on ne peut le nier, le malheur d'être fort riches.—S'apercevant qu'à ces mots la cousine au deuxième degré levait les épaules:—Où! ma chère madame Aubry, a poursuivi Mme Laroque, j'y tiens. En me, faisant riche, le bon Dieu a voulu m'éprouver, pour les privations, pour le dévouement et le sacrifice; mais j'ai toujours été contrariée. Par exemple, j'aurais aimé à avoir un mari infirme. Eh bien! M. Laroque était un homme d'une admirable santé.

Voilà comment ma destinée a été et sera manquée d'un bout à l'autre...

—Laissez donc, a dit sèchement Mme Aubry. La pauvreté vous irait bien à vous qui ne savez vous refuser aucune douceur, aucun raffinement! —Permettez, chère madame, a repris Mme Laroque, je n'ai aucun goût pour les dévouements inutiles. Quand je me condamnerais aux privations les plus dures, à qui ou à quoi cela profiterait-il? Quand je gèlerais du matin au soir, en serriez-vous plus heureuse? —Odile, madame. —Mme Aubry a fait entendre d'un geste expressif qu'elle n'en serait pas plus heureuse, mais qu'elle considérait le langage de Mme Laroque comme prodigieusement affecté et ridicule.

—Enfin, a continué celle-ci, heur ou malheur, peu importe. Nous sommes donc très riches, monsieur Odile, et si peu de cas que je fasse moi-même de cette fortune, mon devoir est de la conserver pour ma fille, quoique la pauvre enfant ne s'en soucie pas plus que moi, n'est-ce pas, Marguerite? —A cette question, un faible sourire a entr'ouvert les lèvres dédaigneuses de Mlle Marguerite, et l'arc allongé de ses sourcils s'est tendu légèrement, après quoi cette physionomie grave et superbe est rentrée dans le repos.

—Monsieur, a repris Mme Laroque, on va vous montrer le logement que nous vous avons destiné, sur le désir formel de M. Laubépin; mais auparavant permettez qu'on vous conduise chez mon beau-père, qui sera bien aise de vous voir. Voulez-vous sonner ma chère cousine? J'espère, monsieur Odile, que vous nous ferez le plaisir de dîner aujourd'hui avec nous. Bonjour, monsieur, à bientôt.

(La suite au prochain numéro.)

la désolation, surtout à Santa-Fé, qui avait senti si souvent les ardeurs de son zèle et de sa charité. Ce matin, nous avons eu un touchant sermon sur cette perte, de la part d'un des compatriotes du défunt, le Rév. M. Truchard. Il n'avait pas besoin de s'étendre longuement sur les vertus du vénérable prêtre; il lui suffit de les rappeler en peu de mots aux paroissiens qui en avaient été témoins, et sa voix remplie de larmes fut bientôt couverte par les sanglots et les cris de l'auditoire.

Mais le crime abominable que je viens de vous rapporter n'a pas fait seulement une victime. Lorsque M. Avel eut pris le précieux sang, il éprouva une sensation si étrange, qu'il se sentit d'abord qu'il était épuisé, et qu'il se sentait malade. Il se sentit le sabbat à gogites donc. L'enfant, n'ayant pas plus de défiance que M. Avel, goûta ce qui resta dans la burette, et le peu qu'il en prit a suffi pour lui donner la mort, seulement il n'a pas succombé aussi vite que le prêtre, qui en avait pris une plus grande quantité.

Priez pour M. Avel, quoique nous espérons qu'il est maintenant dans la gloire. Priez aussi pour ce pauvre enfant et pour les malheureux qui n'ont pas reculé devant un aussi horrible forfait.

Nous avons déjà lu dans le *Courrier des Etats-Unis* le récit de cet horrible attentat, mais nous aimons à croire la nouvelle contrôlée. La lettre reçue par le *Propagateur* est trop explicite pour nous permettre de révoquer plus longtemps en doute la sainte mort de l'abbé Avel, tué par un crime odieux. Nous n'osons même écrire quelle est la profession de celui que la voix publique accuse de s'être rendu coupable de ce forfait. Qu'il nous suffise de dire que l'abbé Avel a succombé martyr de son zèle pour la réforme des mœurs et pour la pureté du sacerdoce.

Le Nouveau-Mexique a dépendu du diocèse de Durango, jusqu'à sa conquête par les Etats-Unis, en 1845.—On sait combien le Saint-Siège rencontre d'entraves pour fonder de nouveaux diocèses au Mexique, par suite des droits dont le gouvernement de Mexico prétend avoir hérité de la monarchie espagnole. Ces difficultés laissent le clergé et les habitants du Nouveau-Mexique loin de toute surveillance épiscopale. Il n'en est plus de même depuis que Rome a pu organiser dans la province conquise ce qu'un pouvoir ombrageux lui refusait à Mexico. En 1850, un prêtre français, Mgr Lamy, a été appelé au siège épiscopal de Santa-Fé, et le jeune Evêque a déjà prêté dans le pays un bien considérable en ramenant la foi des Mexicains, et en donnant pour modèle aux débauchés du clergé espagnol l'exemple de saints prêtres français et irlandais. L'abbé Avel était un de ces vertueux missionnaires fournis par la France, et il a péri victime de son courage à réprimer des désordres doublement scandaleux dans celui qu'il s'abandonnait.

Ce n'est pas seulement au Tong-King que nos prêtres s'exposent au martyre, et la dépravation philosophique rend le chrétien plus cruel que l'idolâtre le plus fanatique. A Lisbonne, on outrage nos Sœurs de Charité; au Nouveau-Mexique, on empoisonne nos missionnaires dans leur calice. C'est là le fruit des doctrines et de la législation des Pombal et des D'Aranda.

C. DE LAROCHE-HERON.

Le *Globe* accuse M. Vankoughnet, le ministre des terres, d'injustice envers certains possesseurs de terre des townships de Maryborough et de Peel. Il dit que le prix des terres qui se vendaient, d'abord, de deux ou trois piastres l'acre dans ces townships, a été arbitrairement élevé à sept piastres; mais il admet que ces acheteurs de la propriété publique n'ont pas payé le prix d'achat.

Il dit encore que M. Vankoughnet a vendu la terre, à prix réduits dans ces townships, à ceux qui ont soutenu la cause du ministère à l'élection récente du comté de North Willington, mais qu'il a exigé le maximum du prix de vente, sept piastres l'acre, des partisans de M. Allen.

Nous avons de la peine à croire à une transaction aussi honteuse de la part d'un ministre; elle serait aussi trop compromettante.

Nous croyons nous rappeler les circonstances de cette affaire dont la solution a été retardée jusqu'à aujourd'hui. Il est probable que les possesseurs de terre dont il est question ne sont que des squatters qui n'ont pas acheté la sol qu'ils cultivent depuis dix à vingt années et qu'ils voudraient avoir au prix auquel ils auraient pu l'obtenir il y a dix ans.

Cependant, nous pourrions nous tromper sur les faits, et nous aimons mieux attendre pour prononcer une opinion définitive pour ou contre M. Vankoughnet, que les faits soient mis plus fortement en lumière.

Lord Bury est arrivé à Toronto. Le maire de cette ville et plusieurs des principaux citoyens lui ont offert un dîner qu'il a accepté.

Ce jeune noble, né aux plus grandes familles aristocratiques d'Angleterre, parmi lesquelles se trouvent celle du duc de Bedford, marche vite vers les plus hautes distinctions nationales. A peine a-t-il vingt-six ans accomplis, et cependant les voix qui ont porté au plus d'autorité dans le parlement impérial, telles que celles des lords John Russell, Palmerston, des d'Israeli et des Gladstone, ont accueilli ses débuts oratoires avec des paroles flatteuses et encourageantes.

Lord Bury a prouvé qu'il était un ami sincère et dévoué du Canada.

On lit dans le *Herald* de Montréal du 13: « On disait hier soir, à Montréal, que des lettres apportées par l'Azia annonçaient que M. Cartier avait en l'honneur d'être fait chevalier par Sa gracieuse Majesté. Si cela est vrai, c'est un don d'honneur, car assurément la Gazette elle-même conviendrait que ce serait mal appliquer la faveur et l'approbation royales que de les donner à un homme d'état qui a blessé le sens moral du pays. »

Pour notre part, nous ne nous prononçons pas sur cette nouvelle extraordinaire, encore à l'état de rumeur.

Nous voyons que la presse de l'opposition prend fait et cause pour M. Begly contre M. Sicotte. A-t-elle raison ou rempli-elle seu-

lement son rôle d'opposition? C'est ce que nous saurons bientôt. Dans tous les cas, la démission de M. Begly est populaire, parce que le pays croit que le bureau des travaux publics est un poils de corruption; et on ne saurait s'attendre à sa juste attente qu'en faisant le tout à neuf.

Par une singulière coïncidence, au moment où un journal de l'opposition, l'*Argus*, s'éteint, un journal ministériel, l'*Atlas*, disparaît également. Le *Colonist*, la propriété de M. Daniel Morrison, vient d'être vendu à M. Thompson, son ancien propriétaire et le propriétaire de l'*Atlas*. Aujourd'hui l'*Atlas* s'appelle le *Colonist* en très-grands caractères et l'*Atlas*, en très-petites lettres, n'est plus qu'un sous-titre qui disparaîtra bientôt quand il pourra s'évader décentement. Ostensiblement, c'est l'*Atlas* qui a acheté le *Colonist*; mais, comme le sphinx, il est mort en donnant la vie, et il a fait comme les peuples du Nord en envahissant les contrées fécondes et civilisées du littoral de l'Océan, il a adopté les lois et les mœurs des vaincus.

L'occasion était favorable, car M. J. A. Macdonald partant, l'*Atlas* devait nécessairement partir aussi.

L'honorable William H. Seward, sénateur de la République, vient de prononcer à Rochester, un de ces discours qui font époque dans les annales des peuples; non pas tant par la beauté de la forme, la splendeur de l'expression ou la profondeur des pensées, que par le feu qu'il met infernalement à l'édifice social. Son cri est: « guerre à mort à l'esclavage. » Il a juré que les Etats-Unis seront tous esclaves ou tous libres; les transactions lui font horreur. Cette question de l'esclavage est pleine d'onges, et qui peut dire les scènes de sang et de carnage qu'elle doit multiplier sur le sol de l'Union?

L'*Argus* publiait, hier, son dernier numéro. M. Bristow qui en est le rédacteur, se déclare vaincu par la difficulté des temps; mais en se retirant de la lice il se sent le cœur plein de consolation, parce qu'il voit à l'horizon politique le triomphe prochain de son parti.

Nous regrettons la perte d'un journal habilement rédigé.

Récréations grammaticales.

Le *Courrier* ne contenant aucune attaque vendredimé, à l'adresse du *Journal*, nous suspendu, samedi, le cours de nos « récréations grammaticales » pour prouver que nous ne sommes pas le provocateur et que nous ne désirons pas prolonger une lutte inutile. Mais l'homme « qui aime dans l'acceptation plus large du mot » la trouve, après quatre jours de repos et d'absence, assez de haine et de rancoeur pour recommencer le combat. Nous passons donc par notre histoire, et lui passons par sa grammaire.

Constatons d'abord un progrès chez lui, et disons qu'il finira peut-être par écrire passablement la langue de ses pères. Ainsi il ne dit plus: « un paragraphe en regard avec un autre » mais « en regard deux paragraphes. » C'est bien; continuez.

Mais voici l'autre face de la médaille. « Pour quelque temps, à cette époque de 1848, pendant laquelle toute la presse du Bas-Canada avait à combattre l'agitation immédiate du rappel de l'union contre le parti démocratique, le *Journal de Québec* avait en grippe la nationalité. »

Pour quelque temps le *Journal* avait en grippe... C'est en en grippe qu'il fallait écrire.

Et comme s'il n'avait pas été possible de combattre le rappel de l'union alors sans s'attaquer à ce qui fait notre gloire et notre force, la nationalité, il ne manquait aucune occasion, etc.

Pourquoi est alors? se trouve-t-il où vous l'avez placé pour dire que, dans un autre temps qu'aujourd'hui, il n'eût pas été possible de combattre le rappel de l'union sans s'attaquer à ce qui fait notre gloire et notre force? Soyons logique, surtout en grammaire!

Puis, dans le même article, faisant allusion à cette noble devise de la colonisation du pays par les enfants du sol: « Emprisons nous du sol etc. »

Qu'est-ce que la devise d'une colonisation? « Il jetait dans le débat ces mots qui sont caractéristiques des arguments de la logique, etc. »

C'est de l'anglais tout pur: which are characteristic etc.

La thèse du *Journal de Québec*, aujourd'hui, comme de 1851 à 1854, consiste à représenter comme des hommes sages ceux qui ne font pas de l'opposition au profit de MM. Georges Brown, A. A. Dorion et Joseph Cuchon.

C'est une singulière et tyrannique construction grammaticale que celle-ci, puisque, contrairement à l'histoire, elle nous fait accuser de servilité, en 1851, les adversaires de M. Dorion. Il est évident que le confrère n'a pu plier sa phrase rebelle au gré de sa pensée, car il sait que M. Dorion n'arriva en chambre, pour la première fois, qu'en 1851.

C'étaient des nécessités politiques regrettables, mais inventées quelquois! La nécessité est toujours inévitable; conséquemment l'inévitable est donc de la redondance et le quelquois de l'absurdité!

Il était alors, comme aujourd'hui, d'une modestie charmante qu'on ne peut guère comparer à d'autre qu'à celle de la mouche au coche du bon Lafontaine.

Comparer une modestie à d'autres modesties! C'est de plus fort en plus fort.

On verra mieux que cela encore, quand, après avoir été pitoyablement mis hors du port, il disait: «... »

On verra quand il disait! Et la concordance des temps des verbes, confrère, quand la rime vous; quand la comprendre-vous, et quand sa-vez-vous capable de la mettre en pratique!

Nous consignons ici l'opinion du *Journal de Québec* sur le suffrage universel, c'était le 13 octobre 1848.

di! Vraiment la tâche devient pénible et lourde! « Nous rendons compte sur notre responsabilité personnelle des procédés principaux de cette session. »

Les procédés d'une session! ce n'est pas là un bon procédé grammatical.

Il a été résolu de présenter une requête à la législature, pour demander un amendement, etc.

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

Il a été résolu de demander, etc. Quel français! quelle diction! quel style!

« Il n'est pas exact lorsqu'il s'arroge le mérite d'avoir favorisé originairement la candidature de M. Chs. Baillargue, car plusieurs personnes ont été nommées par l'*Argus* en vain sous le voile de l'anonymat, à non seulement refusé de signer la requête présentée à ce monsieur, mais s'est même efforcé de lui susciter des obstacles, étant d'avis que le seul candidat qui soit digne de tous les suffrages n'est autre qu'*Argus* lui-même. »

« Le titre d'opposition et d'oppositionnel la réponse de M. B. et c'est un acte d'imagination. Les lecteurs peuvent s'en convaincre en jetant les yeux sur le *Journal de Québec*, le seul qui l'ait publiée en français. »

« M. B. déclare qu'il s'est dit, il fera tous ses efforts pour justifier l'opinion beaucoup trop flatteuse que ses amis expriment à son égard; et vous appelez cela « manquer à la modestie. »

« *Argus*, vous êtes un envieux, c'est prouvé; et pourtant on vous pardonnerait cette faiblesse, si vous ne l'aggraviez par un défaut de patriotisme. »

« Vous savez que la population anglaise du quartier Saint-Louis est représentée dans le conseil municipal par deux membres de cette origine, tandis que M. Lemoine qui se retire cette année est le seul canadien français que nous ayons pu faire élire après une lutte acharnée; vous savez que la grande majorité des citoyens de toute origine désire que M. B. lui succède; vous voulez au dernier moment, quelques individus vouloir nous priver d'un conseiller parlant notre langue, ont essayé de lui susciter une opposition cauteuse, et vous seriez joyeux de voir triompher l'arbitraire et la ruse! Allez! vos motifs sont jugés et vos souhaits sont stériles. »

« Les électeurs n'oublieraient pas que M. B., comme ingénieur, possède des connaissances dont l'application serait précieuse à nos entreprises publiques; que M. B. lui succède; vous voulez au dernier moment, quelques individus vouloir nous priver d'un conseiller parlant notre langue, ont essayé de lui susciter une opposition cauteuse, et vous seriez joyeux de voir triompher l'arbitraire et la ruse! Allez! vos motifs sont jugés et vos souhaits sont stériles. »

« P. S. A la dernière communication d'*Argus* nous n'avons qu'un mot à dire; gardez votre vote avec vos pituités; l'élection de M. B. est assurée. »

M. le Rédacteur, « Notre paroisse vient de jouir du précieux avantage d'une retraite, comme nos cures en ont organisé, depuis quelques années, dans leurs paroisses, de temps à autre. Un de mes amis m'écrivait l'année dernière, à l'occasion d'une semblable instruction qui venait d'avoir lieu à Lohbière, qu'il en était resté un bien convaincu, et qui serait durable; je suis en bon convenance, et je suis prêt à me joindre à vous, si vous n'avez rien de mieux à proposer. Nos habitants se sont portés en foule aux excellentes instructions qui leur ont été données, ils ont été assidus aux offices, matin et après midi, chacun des huit jours qu'a duré la retraite; un bien minime nombre s'est abstenu de venir au tribunal de la pénitence et leurs bonnes résolutions seront, sans doute, efficaces et durables. »

« Honneur donc à notre clergé qui fait tant d'efforts pour le bien du peuple; nous leur devons d'autant plus de reconnaissance que, sans eux la morale et, par conséquent, la civilisation seraient en grand danger parmi nous. Et, en effet, que font nos hommes publics, que fait notre gouvernement, depuis tant d'années qu'ils parlent d'éducation, qu'ils gaspillent bien de l'argent, ou en sont-ils? Les établissements fondés et soutenus par le clergé sont encore presque inconnus à notre jeunesse, qui ne reçoit une éducation convenable à un peuple civilisé. Nos législateurs ont organisé des départements de l'éducation, conduits, je l'ai dit, avec plaisir, par des hommes de mérite et de capacité, et ce n'est pas eux qui ont fait défaut, on dépense bien de l'argent, quel est le résultat? des écoles de campagne, souvent conduites par de jeunes filles qui savent tout juste lire et écrire, ou l'on ne voit à peine que les quelques gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Tandis que l'on dépense bien de l'argent pour des résultats si minces, je suis persuadé que si les Jésuites avaient aujourd'hui les biens qu'ils possédaient lors de la conquête, ils instruisaient les honnêtes gens qui sont intéressés à la chose publique, ne connaissant pas leurs droits, les exercent avec timidité, les intrigants qui n'ont rien à perdre, les exagèrent et causent bien du trouble et du mal. »

« Monsieur le Rédacteur, « Ayant été informé que Joseph Laurin écouyer, a proclamé qu'il avait offert de résigner ses prétentions à la place de préfet du comté de Québec, si je voulais en faire autre, mais que j'ai refusé de le faire; je déclare formellement que c'est tout le contraire, c'est moi qui ai offert de résigner et c'est lui qui a refusé. »

« Des l'origine j'ai désiré et j'ai fait voter par ma conduite, que mon désir était simple de mettre fin au trouble existant dans le comté de Québec, par la nomination de deux maires; j'en suis et serai toujours prêt à résigner si M. Laurin veut en faire autant et laisser au conseil à faire un nouveau choix. »

« JOHN FITZPATRICK. « Maire du comté de Québec. « Québec, 13 novembre 1858. »

FAITS DIVERS.

MORT SUBITE.—Vendredi soir, entre 7 et 8 heures, un charretier du nom de Thibaut fut trouvé privé de connaissance dans sa voiture stationnée dans la rue Ste-Ursule. Il fut aussitôt conduit à la station de police derrière l'Hôtel-de-ville, où un médecin reconnut les effets d'une attaque d'apoplexie. Le malheureux fut transporté ensuite à sa demeure où il mourut dans la nuit. Cet homme laisse une veuve et sept enfants dans la misère.

Samedi dernier, un vieillard nommé Bileaud, scieur de bois, est tombé mort tout à coup pendant qu'il travaillait dans le chantier de M. Garneau, au hâvre du Palais.

— Nous racontions, il y a quelques jours, d'après l'*Union malouine* la guérison miraculeuse d'un sourd-muet. Voici aujourd'hui en quelques termes un journal de la Champagne, le *Courrier* du 25 octobre, nous raconte la guérison d'une femme paralysée et muette: « Charvères, on le sait, possède dans son église les reliques de saint Caprais, en l'honneur duquel un pèlerinage est institué depuis un temps immémorial. Ce pèlerinage, très-féquent pendant les siècles derniers, était un peu moins suivi depuis une cinquantaine d'années, bien qu'on n'ait jamais invoqué en vain saint Caprais pour la guérison des rhumatismes, lorsque cette semaine un miracle (nous pouvons nous servir de cette expression) est venu le tirer de l'espèce d'oubli dans lequel il était pour ainsi dire tombé. »

« Mercredi dernier, pendant la messe du premier jour de la neuvaine que l'on fait chaque année, à pareille époque, en l'honneur de ce saint, la femme du nommé Brion, vigneron dans ce pays, âgée d'environ trente huit à quarante ans, éprouva, au moment de l'évangile, une espèce d'extase pendant laquelle elle déclara avoir aperçu d'une manière très-distincte, au milieu d'une fleur qu'elle dit plus brillante que le soleil, un vieillard d'une figure vénérable (probablement saint Caprais). A partir de ce moment, de ravissement, cette malheureuse femme, qui depuis plus de dix ans avait perdu complètement la voix et était paralysée de tout le côté droit, ne marchant que difficilement à l'aide de béquilles, retrouva instantanément la parole et l'usage de ses membres, et cela d'une manière si complète, qu'elle s'écria aussitôt haut pour être entendue de tout le monde: « Ah! quel bonheur!... » et qu'aussitôt, quittant sa place, elle alla seule et sans le secours de ses béquilles passer sous la chaise, vers laquelle elle se dirigea comme une personne tout à fait gauchère. »

« Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quatre jours, la femme Brion se porte à merveille et n'a rien senti qui puisse faire supposer que cette guérison ne soit que momentanée. Elle parcourt à son aise les rues du village qu'elle traversait si péniblement il y a quelques jours avec des béquilles et se fait un plaisir de raconter à tout le monde ce qu'elle a éprouvé. »

« Ses béquilles sont maintenant déposées dans l'église de Charvères, où chacun peut les voir. »

— On lit dans le *Journal de l'Ain*: On a observé aux Graves, près Bourg, un phénomène de végét



A Vendre.

MIEL DE VIRGINIE - 600 lb. Miel fin et frais de la Virginie, à vendre par M. G. MOUNTAIN. 30 oct. 1858. 1216

A Vendre.

Huitres de Bouctouche. 73 Q CARTES HUITRES Fraiches venant justement d'être reçues sur consignation et à vendre par O. MURPHY & CIE. Rue St-Jacques. 13 nov. 1858. 1267

A Vendre ou à Louer.

ETABLISSEMENT DE BAINS. A VENDRE. VU le malentendu qui existe entre la majorité des souscripteurs de l'établissement de Bains et les propriétaires; les assignons au lieu de VENDRE ou de LOUER le dit établissement à un prix très-modéré.

Modes.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, A bon compte pour argent comptant. C. & A. SWEATMAN, Marchand Tailleur, No. 27, rue St-Jean, Haute-Ville.

Livres et Beaux-Arts.

MEDITATIONS SUR L'EUCARISTIE, par Mgr de la Boullayrie, in-8, basane. Prix 25 cts. En vente chez J. O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique. 9 oct. 1858. 1122

Annances du Bureau d'Agence.

COMMIS DEMANDE. On a besoin d'un JEUNE HOMME sachant l'anglais et le français, et qui a déjà servi comme commis dans un magasin de Marchandises Sèches. S'adresser à GOSSELIN & LARUE, Agents Généraux, No. 17, rue du Palais, H.-V. 5 oct. 1858. 1094

UN assortiment considérable de meilleur Fer d'Ecosse rond, carré et plat, à vendre par O. MURPHY & CIE. Rue St-Jacques. 30 oct. 1858. 1223

EN DEBARQUEMENT DE THOMAS DE SAINT-JEAN DE TERRENOUE. 177 P OIGNONS MELASSE, 6 Quart d'huile de Foie de Morue, 50 Barils Huile de Veau-Marin, plus.

AUX CAPITALISTES. A VENDRE. LE MOULIN A FARINE DE MONTAGNE, BANAL avec tous ses Mouillages et Appareils, situés en la Paroisse de STE-MARIE DE BEAUCOUR, sur le ruisseau du "Domaine".

ASSORTIMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER, Entrepot de Modes de Québec. No. 50, RUE ST-JEAN (Vis-à-vis la Rue Ste-Ursule).

WM. SWEATMAN, Marchand Tailleur. PREND la liberté d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il a reçu par l'Anglo-Saxon ses grandes assortiments d'automne, consistant en toute sorte de nouveautés pour la saison.

LIVRES NOUVEAUX par l'Indien. SERMONS et DISCOURS de l'abbé Achon, 3 volumes in-8, basane. Prix 37c 64. Instructions Morales sur la Doctrine Chrétienne, par De Bress-ny; traduit de l'italien par l'abbé Péguy, 5 vols in-8.

LIVRES NOUVEAUX par l'Indien. ALMANACH de l'illustration, prix 1 fr. Lunatique, par J. O. Cremazie, in-8, basane. Encyclopédique, par J. O. Cremazie, in-8, basane.

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUE DE MONTREAL. Arrangements pour l'été de 1858. Cette ligne se compose des plus saines Vapeurs de première classe.

Orfèvrerie et Quincaille. GRANDE VENTE. De Bijouterie, Montres, Pendules, articles en Papier-Mâché et de Fantaisie, chez C. J. ARDOUIN, Rue La Fabrique, 25.

A Vendre par les Soussignés: THE HYON TWINKAY en demi-boîtes, Soufflé anglais en boîtes, Soufflé en demi-boîtes, Huile d'Olive en quarts, Biscuits de Sable en boîtes.

FANTASIE. A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS: OUVRAGES EN CIRE, ENFANTS-DIEUX, CYLINDRES EN CRYSTAL pour ouvrages en cire.

LE RÉGÉNÉRATEUR DU FOIE. Préparé par Dr. SANFORD. ENTIERMENT COMPOSÉ DE GOMMES. EST l'un des remèdes les plus efficaces pour la PURGATION et les MALADIES DU FOIE, qui ont été si longtemps et si vainement traitées par les purgatifs.

1858. - BAISSE. - 1858. Etablissement de Marchandises. HARDES DE MESSIEURS, Rue Lamontagne, Près du Bureau du "Morning Chronicle". D. MORGAN, A REÇU par le dernier steamer une partie de son Fond de marchandises pour la saison prochaine, qu'il a choisies lui-même sur les Marchés Anglais.

Livres et Beaux-Arts. REGLES DE LA VIE SACERDOTALE, par l'abbé Péguy, 2 vols in-8, basane. Prix 1 fr. 15 c. En vente chez J. O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique. 9 oct. 1858. 1121

Irish FREIZE Supérieur pour Habits de Messieurs. Cet article vient d'être apporté à Québec et mérite l'attention des messieurs de cette ville. En vente chez M. J. O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique. 4 sept. 1858. 957

Grammaire Italienne. ELEMENTAIRE, Analytique et Raisonnée, avec un abrégé de la conjugaison italienne, par M. B. ouvrage adopté par l'Université. 1 vol in-8, reliure basane. Prix, 10 c. En vente chez J. O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique. 13 nov. 1858. 1278

LIVRES NOUVEAUX par la Nova Scotian. CORRESPONDANCE DE NAPOLEON I, publiée par l'ordre de l'Empereur Napoléon III, de la Bibliothèque de la Cour, par M. de la Roche, 7 vols in-8, basane. Prix 12 fr. 50 c.

LIVRES NOUVEAUX par la Nova Scotian. Aventure d'un Marin de la Garde; in-4, illustré. 2 fr. 50 c. Les Contes de la Bible, par A. Dumas; grand in-8, illustré. 3 fr. 50 c.

LIVRES NOUVEAUX par la Nova Scotian. Les Philosophes au Pluriel, par M. de la Roche, in-8, basane. Prix 1 fr. 50 c. Les Conspirauteurs en Angleterre, par C. de Bussy; in-12, basane. Prix 1 fr. 50 c.

HARMONIUMS. LES Soussignés ont le plaisir de venir annoncer qu'ils ont reçu un assortiment d'Harmonioms à dit, six, quatre et deux registres, qu'ils vendront à des prix très-réduits.

Orfèvrerie et Quincaille. GRANDE VENTE. De Bijouterie, Montres, Pendules, articles en Papier-Mâché et de Fantaisie, chez C. J. ARDOUIN, Rue La Fabrique, 25.

Orfèvrerie et Quincaille. GRANDE VENTE. De Bijouterie, Montres, Pendules, articles en Papier-Mâché et de Fantaisie, chez C. J. ARDOUIN, Rue La Fabrique, 25.

ARTICLES VÉRITABLES DE SAINT-MAURICE. L'Édition complète en vente un assortiment d'articles bien connus venant de Saint-Maurice, consistant en 30 pièces: POELES DOUBLES A & W.

SIMON BÉBARD, FRELANTIER, Rue Saint-Nicolas, No. 25, P. LAIS. On trouve toujours en vente un assortiment d'objets de fabrique française et anglaise.